

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 19 octobre 2023 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents : 33                      Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle, (La Bénisson Dieu).

**N°2023/N°149**

## **OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LE TERRITOIRE DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté dispose d'une maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la voie verte : REALITES.

A l'issue de la phase APD et PRO validée par la collectivité, CBC a procédé à une consultation pour les travaux d'aménagement de la voie verte sur son territoire pour la liaison de Pouilly-sous-Charlieu à Vougy et de Charlieu à Saint Denis de Cabanne.

Compte tenu l'estimation prévisionnelle d'un montant de 2 464 410.00 € HT pour les travaux à réaliser, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

Les travaux sont répartis en 3 lots cités ci-après, traités en entreprise individuelle et / ou groupements d'entreprises conjoints et solidaires :

LOT 01 - TERRASSEMENT – VOIRIE = estimation = 1 749 210 € HT

LOT 02 – ESPACES VERTS - MOBILIER = estimation = 377 592 € HT

LOT 03 – OUVRAGES D'ARTS =estimation = 337 608 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots

## **Variantes :**

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Equivalences techniques et esthétiques
02	Equivalences techniques et esthétiques
03	Equivalences techniques et esthétiques

## **Prestations supplémentaires éventuelles**

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Lot(s)	Code	Description
01	PSE 1	Evacuation et valorisation des rails (en moins-value)

La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/11/2023.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 13 mois.

Lot(s)	Précisions
01	13 mois y compris période de préparation de 1 mois
02	5 mois y compris période de préparation de 1 mois
03	5 mois y compris période de préparation de 1 mois

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en date du 07/09/2023 sur le profil d'acheteur de la collectivité et publié au BOAMP et au Pays Roannais.

La date limite de dépôt des candidatures et offres dématérialisées était fixée le 28/09/2023 à 12h00. Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Réception de plis :

Deux entreprises ont présenté une offre pour le lot n°1 : Terrassements – Voirie. Celles-ci sont :

- EUROVIA DALA, Riorges (42)
- THIVENT SAS, La Chapelle sous Dun (71)

Quatre entreprises ont présenté une offre pour le lot n°2 : Espaces verts et mobilier. Celles-ci sont :

- CHARTIER, Vougy (42)
- SAS FCE, Le Mont (25)
- THIVENT SAS, La Chapelle sous Dun (71)
- PJA, Vougy (42)

Une entreprise a présenté une offre pour le lot n°3 : Ouvrage d'Art. Celle-ci est :

- THIVENT SAS, La Chapelle sous Dun (71)

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60 points</b>
1.1-Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux	10 points
1.2-Le planning d'exécution des travaux et le phasage	10 points
1.3-La provenance des produits et matériaux (avec fiches produits)	10 points
1.4-Les moyens humains et matériels que l'entreprise entend affecter au chantier	10 points
1.5-La démarche développement durable de l'entreprise	10 points
1.6-Les délais d'exécution	10 points
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>40 points</b>

Résultats :

Pour le lot n°1 :

Au regard des critères d'appel d'offres et en application de ceux-ci, l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, est : le groupement THIVENT SAS / EIFFAGE Route,

- Pour un montant Solution de base de 1 782 994,35 € HT soit 2 139 593,22 € TTC

- Pour un montant Solution de base + PSE de 1 734 834,35 € HT soit 2 081 801,22 € TTC.

Il a été décidé de lancer une négociation avec le candidat THIVENT sur le montant de la PSE afin qu'il puisse proposer une meilleure offre financière sur ce prix.

Pour ce faire, un guichet restreint a été lancé 16/10/2023 à 11h53 sur la plateforme – date limite de retour : le 17/10/2023 à 16h00.

Réponse de THIVENT : maintien de leur offre à -6.88 € / ml HT soit – 48 160 € HT pour la totalité du poste

Pour le lot n°2 :

Au regard des critères d'appel d'offres et en application de ceux-ci, l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, en prenant en compte ou non la variante obligatoire du marché, est : CHARTIER, pour un montant de 290 737,29 € HT soit 348 884,75 € TTC.

Pour le lot n°3 :

Au regard des critères d'appel d'offres et en application de ceux-ci, l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, en prenant en compte ou non la variante obligatoire du marché, est : THIVENT, pour un montant de 324 023,62 € HT soit 388 828,34 € TTC.

M. le Président indique que les entreprises retenues à l'issue de la commission MAPA, après analyse des offres, sont :

Lot n°1 : le groupement THIVENT SAS / EIFFAGE Route,

- Pour un montant Solution de base + PSE de 1 734 834,35 € HT soit 2 081 801,22 € TTC.

Lot n°2 : CHARTIER, pour un montant de 290 737.29 € HT soit 348 884.75 € TTC.

Lot n°3 : THIVENT, pour un montant de 324 023.62 € HT soit 388 828.34 € TTC.

Montant des travaux des lots attribués =

Solution de base + PSE (lot n°1) : 2 349 595.26 € HT soit 2 819 514.31 € TTC

Vu l'avis de la Commission MAPA qui s'est réunie le 12 octobre 2023,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient :

Pour le lot n°1 : le groupement THIVENT SAS / EIFFAGE Route,

- Pour un montant Solution de base + PSE de 1 734 834,35 € HT soit 2 081 801,22 € TTC. Il est indiqué qu'une mise au point du marché est réalisée s'agissant de la PSE précisant que le prestataire retenu fournira les bons de pesée et le prix correspondant au cours de l'acier avec la facture de rachat à l'appui. Le montant de la PSE sera in fine conforme au montant du rachat (charges éventuelles déduites).

Pour le lot n°2 : CHARTIER, pour un montant de 290 737.29 € HT soit 348 884.75 € TTC.

Pour le lot n°3 : THIVENT, pour un montant de 324 023.62 € HT soit 388 828.34 € TTC.

- Valide le montant du marché comme suit :

Solution de base + PSE (lot n°1) : 2 349 595.26 € HT soit 2 819 514.31 € TTC

- Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché et tous les documents afférents.

- Dit que les dépenses et les recettes afférentes sont prévues investissement sur le budget principal

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de La Bénisson Dieu  
Mme Murielle CHATRE



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231019-N2023-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023